

Projet de Développement Rural du Batha - PRODER-B (Clôturé)

Le Gouvernement de la République du Tchad et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé en date du 13 Juillet 2005 l'Accord de Prêt N° 656-TD & Don N° 778-TD relatif au financement du Projet de Développement Rural du Batha (**PRODER-B**). L'entrée en vigueur dudit accord a eu lieu le 06 Décembre 2006.

Ce projet marque donc la première intervention du FIDA dans la région du Batha (Tchad central) qui possède un dispositif d'appui à la promotion du monde rural limité.

Objectif général

L'objectif général du Projet est de contribuer à l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres de la région du Batha.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- - renforcer les capacités d'autopromotion et de gestion individuelles et collectives des populations rurales ;
- - favoriser l'investissement productif et la génération de revenus agricoles et non agricoles ;
- - faciliter l'accès des populations rurales à des services financiers adaptés de manière durable.

Zone d'intervention

Le PRODER-B visera la population sédentaire de la zone agropastorale du Batha, à savoir les agro-pasteurs du sud et les agro-pêcheurs du Fitri. Le projet prendra néanmoins en charge certains appuis aux groupes d'éleveurs lorsque ces appuis permettront d'atténuer les conflits entre éleveurs transhumants et autres usagers de la zone agropastorale ou bien seront complémentaires aux interventions d'autres projets.

Composante 1 : Appui à la promotion rurale

Objectif spécifique

Assurer le renforcement des capacités d'autopromotion et de gestion des ménages ruraux pauvres.

Actions de la composante

La composante appuiera les groupements d'intérêt économique, leurs unions et/ou les communautés rurales à réaliser leur micro projets. Elle comprendra les actions suivantes ;

- - Information et sensibilisation ;
- - Identification, préparation, mise en œuvre et suivi des microprojets ;
- - Renforcement des capacités des groupements, des unions et/ou communautés ; et
- - Consolidation des groupements et leur constitution en unions.

Stratégie d'intervention

La stratégie d'exécution des activités de cette composante est guidées par l'approche participative à tous les niveaux en vue de :

- - Répondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires ;
- - Donner priorité aux plus démunis et femmes chefs de familles et jeunes en particulier ;

Pour la mise en œuvre et suivi des activités au niveau des villages et groupements, le projet contractera trois opérateurs par département (Oum Hadjer, Ati et Yao).

Chaque opérateur mettra en place une antenne composée d'une équipe pluridisciplinaire d'animateurs. Les animateurs assureront les campagnes d'information et de sensibilisation, les activités de conseil et de vulgarisation, le transfert de technologie et les formations professionnelles. Ils appuieront les groupements, les unions et les communautés rurales dans le diagnostic participatif, l'identification, la mise en œuvre et le suivi des microprojets. En plus de ces opérateurs, pour répondre aux besoins de conseil, de recherche-action et de formation spécialisés en fonction des besoins.

Composante 2 : Appui à l'investissement rural

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette composante sont :

1. Le financement des microprojets des groupements d'intérêts économiques et des communautés rurales à travers un fonds de subvention et ;
2. La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures rurales à caractère communautaire (pistes rurales, puits, forages...).

Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités de la composante se fera à travers :

- - La programmation et la validation des programmes d'investissement par les groupements et les communautés rurales;
- - L'engagement des bénéficiaires à apporter leur contribution dont la hauteur sera fonction de la nature de chaque microprojet ;
- - La prise en compte de l'entretien par la mise en place des structures de gestion/entretien qui bénéficieront d'un appui en formation et équipements du projet ;
- - La maîtrise d'œuvre locale par l'implication des bénéficiaires au choix des contractants, au suivi – contrôle d'exécution et l'approbation des procès verbaux de réception.

Activités financées par le FODEB

Le fonds de développement rural du Batha (FODEB) financera des micros projets collectifs et communautaires d'intérêt économique notamment :

- - Développement des créneaux d'approvisionnement en intrants ;
- - Equipement. (Promotion à la fabrication et la distribution d'outils agricoles, d'exhaure et de matériel de transport) ;
- - Développement des aménagements agricoles et horticoles ; Activités génératrices de revenus ;
- - Gestion forestière villageoise ;
- - Lutte contre les ennemis des cultures ;
- - Diversification des cultures ;
- - Elevage, aviculture et petits ruminants ;
- - L'équipement en embarcations plus performantes ;
- - L'approvisionnement en engins de pêche de bonne qualité
- - Amélioration des conditions de stockage et de commercialisation des produits de pêche ;
- - Amélioration des méthodes de traitement des produits de la pêche et ;
- - Renforcement de capacités des pêcheurs et des commerçantes.

Composante 3 : Services financiers de proximité

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- - La promotion du crédit solidaire d'insertion pour les groupes très vulnérables, en particulier auprès des femmes ;
- - La création et l'autonomisation de 16 centres Financiers Autogérés (CFA) dans 16 secteurs géographiques dites zone de confiance.

Stratégie de mise en œuvre

Les principales activités pour la mise en œuvre de cette composante sont :

1. La conduite d'études pour orienter et sécuriser les actions menées ;

2. Le processus d'initialisation de l'épargne et du crédit basé sur d'une part une démarche d'insertion de masse, et d'autre part sur les actions ciblées ;

3. La création et l'autonomisation de Centres Financiers Autogérés qui viennent consolider le processus d'initialisation en transférant les responsabilités de gestion et le fonds propres au bénéficiaires ;

4. L'engagement des relations commerciales avec le système bancaire, pour le refinancement des Centres Financiers Autogérés (CFA) et le financement direct d'activités relevant de montants et de durée d'amortissement élevés.

La mise en œuvre progressive du programme de développement de la microfinance pendant la durée du projet est la suivante :

- - 4 Centres Financiers Autogérés en année 2 ;
- - 6 Centres Financiers Autogérés en année 3 et 6 CFA en année 4.
- - Année 2 - Année 3 ; les dix premières zones de confiance ayant le plus fort potentiel sont concernées, à savoir : Amdjaména Bilala, Yao, Ambassatna, Romekho, Centre d'Ati, Adjob, Centre de Oum Hadjer, Assatini, Alifa, et sud d'Ati et *- Puis en année 4, l'extension aux six suivantes qui seraient : Nord d'Ati, Adjob, Oum Hadjer sud, Am Sak, et Dop-Dop.

Composante 4 : Organisation, Coordination du Projet et suivi environnemental

Elle comporte deux sous composantes :

1. Le projet sera géré par une UCP basée à Ati et disposant de l'autonomie de gestion administrative et financière. L'UCP sera responsable du suivi évaluation des activités du projet et des aspects environnementaux. L'UCP s'appuiera sur 3 opérateurs principaux pour la mise en œuvre de la composante A et B du projet dont les antennes permanentes seront installées à Yao (région de Fitri), Ati (région du Batha Ouest) et Oum Hadjer (Batha Est).

2. Le suivi environnemental du projet sera géré au niveau de l'UCP. Le projet financera une actualisation de la cartographie à 1/200 000, les actions spécifiques du Programme de Gestion Environnementale du PRODER-B, ainsi que l'encadrement et le suivi-évaluation des activités relatives à l'environnement.

Durée et période d'exécution

La durée du projet est de 7ans à compter de la date de l'entrée en vigueur le 06 Décembre 2006.

Montant du prêt

Le montant du prêt s'élève à huit millions quatre cent mille Droits de tirage spéciaux (8 400 000 DTS).